

Direction Départementale  
des Territoires du Haut-Rhin

## ARRETE

N° 2011356-0001 du 22 décembre 2011

Portant approbation du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale  
"Hautes Vosges"  
Site Natura 2000 - FR 4211807 dans le Haut Rhin

-----

**LE PREFET DU HAUT - RHIN**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la Directive (CEE) n° 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- VU la décision de la Commission des Communautés Européennes du 13 novembre 2007 modifiée arrêtant, en application de la directive 92/43 du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;
- VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles relatifs à la protection du patrimoine naturel, à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 portant désignation du site Natura 2000 "Hautes Vosges, Haut-Rhin", Zone de Protection Spéciale FR 4211807 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2007-054-14 du 23 février 2007 fixant la composition du comité de pilotage de la Zone de Protection Spéciale "Hautes Vosges" FR 4211807 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2011-A025 du 9 mai 2011 portant délégation de signature à M. Alain AGUILERA, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin ;
- VU l'avis favorable donné par le Comité de pilotage, réuni le 30 septembre 2011, au document d'objectifs qui lui a été présenté ;
- Sur proposition du Chef du Service de l'Eau, de l'Environnement et des Espaces Naturels ;
- CONSIDERANT que la mise en œuvre du réseau européen Natura 2000 nécessite des documents fixant des objectifs de gestion adaptés à chaque site ;

.../...

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'arrêté

Est approuvé le document d'objectifs de la zone de protection spéciale Natura 2000 "Hautes Vosges, Haut-Rhin" FR 4211807.

### Article 2 : Périmètre d'application

La carte de localisation du site jointe au présent arrêté mentionne le périmètre d'application du document d'objectifs ; pour une cartographie plus précise, il y a lieu de se reporter au document mis à la disposition du public, cf. article 3 ci-après.

### Article 3 : Information du public

Le document d'objectifs de la zone de protection spéciale Natura 2000 "Hautes Vosges" FR 4211807 est tenu à la disposition du public à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace, dans les sous-préfectures de Guebwiller, de Ribeauvillé et de Thann, à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin et dans les mairies concernées par le périmètre du site.

### Article 4 : Exécution

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut Rhin, Mme la Sous-Préfète en charge de l'arrondissement de Guebwiller et de l'arrondissement de Thann, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Ribeauvillé, M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace, M. le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Haut Rhin.

Fait à Colmar, le 22 DEC. 2011

Le Préfet,  
et par délégation,  
le Directeur départemental  
des Territoires du Haut-Rhin



Alain AGUILERA

